

Article 7 : **TITRES ET CRITERES EN ARBITRAGE**

Proposition de la grille ci-dessous, de la C.N.A au C.A National.

PV CNA 04 mai 2015.

Proposition acceptée et entérinée.

PV CFAC 17 Déc 2015.

En ce qui concerne la période de préparation, 2 ans, pour la licence IJF B, il a été décidé par la CNA lors de la réunion du 02 Sep. 2019, avant son entrée dans le groupe de travail, le candidat devra avoir des connaissances en anglais, afin de pouvoir dialoguer succinctement avec le jury et surtout les collègues. Condition primordiale au niveau Européen.

Mise à jour pour la CFAC, le 24 Sep. 2019.

CRITERES ARBITRES

Niveau 5 (brevet)	Niveau 4 (Ex provincial)	Niveau 3 (Ex régional)	Niveau 2 (Ex national)
Dans l'année de ses 15 ans. 3me Kyu.	Dans l'année de ses 18 ans. 1er Kyu.	Dans l'année de ses 21 ans. 1er Dan.	Dans l'année de ses 22 ans. 1er Dan.

Niveau 1 (International)

Suivant règlements internationaux.

2me Dan pour UEJ.

3me Dan pour IJF.

CRITERES CHRONOMETREURS

Niveau 3 (brevet)
Dans l'année de ses 15 ans. 6me Kyu

Niveau 2 (Ex provincial)
Dans l'année de ses 16 ans. 6me Kyu

Niveau 1 (Ex national)
Dans l'année de ses 18 ans. 6me Kyu

PROCEDURE FFBJ pour l'obtention des titres.

7.1 Arbitre Niveau 5 (Brevet Provincial) :

Pour obtenir le titre de « Brevet provincial d'arbitrage », le candidat devra se conformer aux critères suivants :

- Être dans l'année de ses **15 ans**.
- Avoir le grade de 3 Kyu (verte).
- Avoir suivi la formation théorique organisée par la CFAC.
- Recevra une fiche « d'évaluation », à faire remplir lors chaque prestation par le responsable arbitrage de la journée.
- Il recevra une cravate officielle de son titre. (brevet)
- Recevra une fiche « d'évaluation », à faire remplir lors chaque prestation par le responsable arbitrage de la journée.
- Avoir satisfait aux formations pratiques au sein des provinces, sous le suivi des responsables provinciaux et encadrés par des arbitres chevronnés.
- A l'issue de ces formations pratiques, lorsque le responsable provincial l'estimera utile, s'il est dans les conditions d'âge et de grade pour sa nouvelle classification il lui fera passer un examen théorique et pratique.

A La réussite de ces examens,

- Le candidat accèdera au titre « d'Arbitre Provincial »,
- Il recevra une cravate officielle et le badge requis. (provincial)
- Il figurera dans les listes du rôle d'arbitrage afin d'être convoqué pour les compétitions officielles.
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.

7.2 Arbitre Niveau 4 (Ex arbitre Provincial).

- Être dans l'année de ses 18 ans.
- Avoir le grade de 1er Kyu (marron).
- Avoir suivi la formation théorique organisée par la CFAC.
- Il recevra une cravate officielle de son titre. (brevet)
- Recevra une fiche « d'évaluation », à faire remplir lors chaque prestation par le responsable arbitrage de la journée.
- Avoir satisfait aux formations pratiques au sein des provinces, sous le suivi des responsables provinciaux et encadrés par des arbitres chevronnés.

- A l'issue de ces formations pratiques, lorsque le responsable provincial l'estimera utile, s'il est dans les conditions d'âge et de grade pour sa nouvelle classification il lui fera passer un examen théorique et pratique.

A La réussite de ces examens, permettra au candidat

- d'accéder au titre d'arbitre provincial,
- de recevoir une cravate officielle et le badge requis. (Provincial).
- Il figurera dans les listes du rôle d'arbitrage afin d'être convoqué pour les compétitions officielles.
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.

7.3 Arbitre Niveau 3 (Ex arbitre Régional).

Pour obtenir le titre d'arbitre régional, le candidat devra satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir le titre d'arbitre provincial,
- Etre dans les conditions d'âge, dans l'année de ses 21 ans,
- Avoir le grade de 1^{er} Dan.
- Accepter la proposition de candidature qui lui sera signifiée par la CFAC.
- Réussir l'examen théorique,
- Réussir l'examen pratique en ayant une appréciation globale de « Bon » vis-à-vis des critères d'observation des arbitres.
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.

7.4 Arbitre Niveau 2 (Ex arbitre National).

Pour obtenir le titre d'arbitre national, examen qui se passera devant des membres de la C.N.A., le candidat devra satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir le titre d'arbitre Régional.
- Accepter la proposition de candidature qui lui sera signifiée par la CFAC.
- Etre dans les conditions d'âge, l'année de ses 22 ans,
- Etre dans les conditions de grade, 1^{er} Dan,
- Réussir l'examen théorique,
- Réussir l'examen pratique en ayant une appréciation globale de « Très Bon » vis-à-vis des critères d'observation des arbitres.
- Il devra assister, chaque année au recyclage donné par la CNA/CFAC.

7.5. Arbitre Niveau 1 Ex Arbitre Continental:

Pour être proposé candidat arbitre continental à la Commission national de l'Arbitrage, il est nécessaire de satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir le grade de **2ème dan**,
- Avoir le titre d'arbitre national depuis 4 ans au moins,
- Etre de nationalité belge,
- Répondre aux critères établis et imposés par l'UEJ,
- Être repris par la CNA dans le groupe de travail UEJ,
- Obtenir régulièrement la mention « excellent » sur l'ensemble des critères d'observation des arbitres.
- Il devra assister, chaque année au recyclage donné par la CNA/CFAC.

7.6. Candidat arbitre International :

Pour être proposé candidat arbitre international à la Commission national de l'Arbitrage, il est nécessaire de satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir le grade de **3ème dan**,
- Avoir le titre d'arbitre continental depuis 4 ans au moins,
- Etre de nationalité belge,
- Répondre aux critères établis et imposés par la FIJ,
- Obtenir régulièrement la mention « excellent » sur l'ensemble des critères d'observation des arbitres.
- Il devra assister, chaque année au recyclage donné par la CNA/CFAC.

Article 8 : <u>TITRES ET CRITERES EN CHRONOMETRAGE.</u>
--

8.1. Chronométreur Niveau 3 (Ex Brevet provincial) :

Pour obtenir le titre de « Brevet provincial de chronométrage », le candidat devra se conformer aux critères suivants :

- Être dans l'année de ses **15 ans**.
- Avoir le grade de 6me Kyu.
- Avoir suivi la formation théorique organisée par la CFAC.
- Il recevra une cravate officielle de son titre. (brevet)

- Avoir satisfait aux formations pratiques au sein des provinces, sous le suivi des responsables provinciaux et encadrés par des chronométreurs chevronnés.
- A l'issue de ces formations pratiques, lorsque le responsable provincial l'estimera utile, s'il est dans les conditions d'âge et de grade pour sa nouvelle classification il lui fera passer un examen théorique et pratique.

A La réussite de ces examens,

- Le candidat accèdera au titre « de Chronométreur Provincial »,
- Il recevra une cravate officielle et le badge requis. (provincial)
- Il figurera dans les listes du rôle d'arbitrage afin d'être convoqué pour les compétitions officielles.
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.

8.2. Chronométreur Niveau 2 (Ex provincial) :

Pour obtenir le titre de chronométreur provincial, le candidat devra satisfaire à tous les critères suivants :

- être dans l'année de ses **16 ans** ;
- Avoir le grade de 6ème kyu
- Avoir suivi la formation organisée par la Cellule de l'Arbitrage ;
- Avoir satisfait aux formations pratiques au sein des provinces, sous le suivi des responsables provinciaux et encadrés par des chronométreurs chevronnés.
- A l'issue de ces formations pratiques, lorsque le responsable provincial l'estimera utile, s'il est dans les conditions d'âge et de grade pour sa nouvelle classification il lui fera passer un examen théorique et pratique

A La réussite de ces examens,

- Le candidat accèdera au titre « de Chronométreur Provincial »,
- Il recevra une cravate officielle et le badge requis. (provincial)
- Il figurera dans les listes du rôle d'arbitrage afin d'être convoqué pour les compétitions officielles.
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.

8.3. Chronométrateur régional : Pas ou plus repris dans la grille

Pour obtenir le titre de chronométrateur régional, le candidat devra satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir le titre de chronométrateur provincial ;
- Être dans l'année de ses **18 ans**,
- Avoir le grade de 6ème kyu,
- Accepter la proposition de candidature qui lui sera signifiée par la CFAC ;
- Réussir l'examen théorique ;
- Réussir l'examen pratique en ayant une appréciation globale « bon » vis-à-vis des critères d'observation des chronométrateurs ;
- De figurer dans les listes du rôle de chronométrage afin d'être convoqué pour les compétitions officielles
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.

8.4. Chronométrateur Niveau 1. (Ex national) :

Pour obtenir le titre de chronométrateur national, le candidat devra satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir le titre de chronométrateur ~~(régional)~~ provincial,
- Accepter la proposition de candidature qui lui sera signifiée par la CFAC,
- Il devra savoir gérer une feuille de shiai,
- Réussir l'examen théorique,
- Réussir l'examen pratique en ayant une appréciation globale « très bon » vis-à-vis des critères d'observation des chronométrateurs.
- De figurer dans les listes du rôle de chronométrage afin d'être convoqué pour les compétitions officielles.
- Il devra assister chaque année au recyclage donné par la CFAC.